

meut les politiques de l'État fédéral et des entités fédérées en faveur du travail de mémoire, d'éducation et de recherche sur la Shoah, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre toute forme de racisme et d'antisémitisme.

Dans ce contexte, cette proposition de résolution montre que la Fédération Wallonie-Bruxelles honore son devoir de mémoire mais aussi de vigilance et assume son histoire, non seulement comme témoin mais comme acteur.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Le vote sur l'ensemble de la proposition aura lieu ultérieurement.

16 Débat thématique : « L'éthique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. le président. – Le débat thématique relatif à l'éthique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles est ouvert.

La parole est à M. Tachenion.

M. Pierre Tachenion (PS). – L'éthique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles est aussi le thème qui sous-tendait ma question sur la protection des jeunes joueurs face au Mercato « caché ». C'est sous le titre un rien inquiétant « Mercato caché derrière le vrai Mercato » que le journal *Le Soir* a récemment consacré un dossier relatif aux méthodes utilisées par certains clubs de football d'élite pour attirer des talents précoces et les conserver dans leur écurie en vue de lutter contre la concurrence étrangère.

De quoi s'agit-il ? Le procédé est assez particulier et interpellant. En échange d'une coquette somme d'argent, l'équivalent de quinze années de labeur pour un travailleur moyen dans le cas d'espèce selon l'article, le club de football établit avec les parents du footballeur un contrat de trois ans, déposé chez un huissier de justice, contrat qui ne prendra effet que le jour où le jeune footballeur aura atteint l'âge de 16 ans, âge à partir duquel un jeune peut être mis sous contrat professionnel selon la loi belge. Une nouvelle enveloppe identique est promise aux parents pour le jour de l'officialisation du contrat.

Mais ce n'est pas tout. L'enquête révèle également que les parents du jeune footballeur, âgé de treize ans, se sont liés récemment avec un fonds d'investissement. En échange d'une nouvelle somme d'argent, ce fonds s'est octroyé le droit de devenir le représentant officiel de la future ve-

dette, moyennant un pourcentage sur ses futurs droits à l'image. Ces pratiques, connues dans le monde du football, ne manquent pas d'interpeller sur le plan éthique. Désormais, des financiers investissent dans un jeune footballeur comme ils le feraient dans des actions ou dans l'immobilier. Ils le réduisent ainsi à l'état de marchandise.

La légalité de tels procédés soulève des questions également, sur le plan de l'ordre public et en ce qu'ils contreviennent à l'esprit du décret du 8 décembre 2006 et, plus particulièrement, aux articles 9 et 10. Ces dispositions visent précisément à alléger les contraintes pesant sur les sportifs, dans le respect des liens contractuels qu'ils peuvent conclure avec leur club. Ces liens doivent évidemment respecter une logique synallagmatique et ne peuvent aboutir à un accord léonin. Or, dans le cas d'espèce, il est permis de douter que les deux parties au contrat soient sur un pied d'égalité.

La France, l'Angleterre et l'Allemagne viennent d'ailleurs d'interdire que la propriété de droits économiques soit détenue par des tiers en pareille circonstance. La Fédération internationale de football songerait également à adopter une réglementation.

Monsieur le ministre, ces pratiques ne vont-elles pas à l'encontre des objectifs de la déclaration de politique communautaire ? Dans celle-ci, le gouvernement s'était engagé à promouvoir des comportements éthiques en matière sportive et à soutenir le sport de haut niveau en gardant à l'esprit que « ce chemin vers l'excellence débute souvent à un âge précoce, en pleine scolarité, ce qui demande, à l'enfant comme à ses parents, une organisation lourde et contraignante ».

Nous touchons à des questions délicates qui dépassent sans doute les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la loi relative aux contrats de travail ne dépend pas de nous. Toutefois, il faudrait susciter une réflexion avec les autres pouvoirs sur le renforcement de la protection indispensable des joueurs et des jeunes.

Monsieur le ministre, je n'aborde peut-être qu'une infime facette de la réflexion générale sur l'éthique du sport, qui doit retenir notre plus grande attention, mais la façon dont un jeune joueur est traité en début sa carrière et est amené à employer des méthodes régulières ou non détermine avec beaucoup de force, voire de violence, sa capacité ultérieure à garder des valeurs nobles dans sa pratique sportive. Il nous reste donc beaucoup de travail.

(*M. Yves Reinkin, vice-président, prend la présidence de la séance.*)

M. le président. – La parole est à M. Diallo.

M. Bea Diallo (PS). – Initialement, je n'avais pas déposé de question mais étant donné mon intérêt pour le sujet, je ne pouvais rester en dehors d'un débat consacré à l'éthique sportive. Il est heureux qu'il ait lieu dans notre parlement. Je prépare une proposition de décret à laquelle je souhaite associer toutes les composantes de notre assemblée. Certains aspects doivent encore être finalisés, mais j'espère vous la soumettre dans un mois.

Il y a en Fédération Wallonie-Bruxelles des projets d'activités et de bonnes pratiques, comme ceux de l'association Panathlon Wallonie-Bruxelles dont M. Migisha est un ardent défenseur. M. Eerdekens avait pris l'initiative de modifier le décret organisant le sport pour renforcer les exigences en matière d'éthique. Toutes ces démarches sont nécessaires et doivent bénéficier d'un cadre décretaal. Citons également la charte « Vivons Sport ! » accessible sur le site de l'Adeps.

Je souhaite concentrer mes questions sur ce sujet précis : Qui a été consulté pour son élaboration ? Les fédérations, au travers de l'Association interfédérale du sport francophone (Aisf), ont-elles marqué leur accord sur son contenu ? Le texte est fort proche du Code d'éthique sportive de l'Unesco. Quel sera l'impact de cette charte ? Qu'avez-vous convenu avec les parties signataires pour le « Comité éthique de la Fédération Wallonie-Bruxelles » figurant en page 14 ? Ce comité doit examiner tout acte contrevenant à l'esprit du sport. Quelles sont les sanctions prévues ? Quelle sera la composition de ce comité ? Quelles seront ses missions et ses prérogatives ?

Nous souhaitons tous agir de manière efficace. Au-delà d'une campagne de promotion du fair-play, il me semble souhaitable de soutenir des mesures pédagogiques dans toutes les disciplines et à tous les niveaux, d'une part, et des mesures ayant des effets sur les subventions, à appliquer selon des modalités bien précisées, d'autre part.

Nous le savons tous, toute action en faveur de l'éthique doit tenir compte du contexte dans lequel évoluent les fédérations et clubs sportifs qui éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter des volontaires. Il convient de ne pas alourdir leur tâche mais de leur apporter des solutions concrètes. Des initiatives de mutualisation des ressources en matière d'éthique doivent être encouragées, par exemple avec l'Aisf ou l'association Panathlon. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Aujourd'hui, nous abordons un vaste sujet qui doit intéresser

à la fois le monde politique, les milieux philosophiques et les acteurs sociaux. Sport et éthique devraient pouvoir se conjuguer de manière universelle, mais la réalité nous démontre que ce n'est pas toujours le cas.

Je citerai La Fontaine dans *Les animaux malades de la peste* : « Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ». Il n'y a pas un sport aujourd'hui qui ne connaisse la corruption, la tricherie, le dopage. Le sport et le genre humain ont sans doute cela en commun !

Monsieur le ministre, nous connaissons votre passion pour l'Empire romain. Les jeux poussaient alors au culte idolâtre des héros. Aujourd'hui encore, nous admirons ceux qui réalisent les meilleures performances. Pourtant, derrière ces dieux, sous ce vernis, il y a des hommes et des femmes beaucoup plus fragiles qu'on ne le pense.

Face à la corruption, au dopage, à la violence sur des arbitres qui n'en ont plus que le nom, aux marchandages, à la discrimination, que pouvons-nous faire en tant que politiques ? Nous avons le devoir de dénoncer, d'alerter, de rencontrer, de débattre et surtout de légiférer. Ce n'est pas la première fois que nous évoquons le sujet dans cette enceinte. Le 6 novembre dernier, un colloque réunissait à l'initiative de notre parlement un certain nombre d'orateurs dont j'étais sur le thème « éthique et sport ».

Le numéro un de l'Union cycliste internationale, Hein Verbruggen, nous apprend que les coureurs cyclistes les mieux « en chaîne » sont ceux que l'on avertit lorsque leur taux d'hémoglobine et d'hématocrite approche de la limite légale. Armstrong nous révèle qu'il a gagné ses tours de France grâce à des produits stupéfiants. En Hollande, un arbitre s'est fait tabasser. Le joueur de football Jelle Van Damme parle de la « faute utile » : « Je recherche la carte jaune. Ce n'est pas grave si je casse la jambe du joueur d'en face, cela me permettra de ne pas jouer le match suivant ! » Certains journalistes semblent adhérer à ce concept. Quant au marchandage, la Fondation Samilia en parle mieux que moi. Bref, le ministre des sports que vous êtes a du pain sur la planche !

Aujourd'hui, rendons au droit sa primauté. Lundi, en commission, M. Maréchal, président de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, disait que le dopage ne concernait les fédérations que pour la prévention. Après, disait-il, le dopage est affaire de justice, de sanction.

Je n'ai pas toujours entendu ce discours dans les fédérations. Certaines fédérations voulaient faire de la prévention, mais aussi sanctionner, ar-

bitrer, voire interdire le recours à la justice.

Si nous, parlementaires, pouvions affirmer que dès le moment où une personne est suspectée de dopage, son cas est bien du ressort du droit et non plus du ressort de la Fédération ou de formules arbitrales mises sur pied par les fédérations dans lesquelles les mêmes personnes sont juges et parties, nous aurions accompli un grand pas.

L'ex-premier ministre Dehaene plaidait déjà à l'époque pour un tribunal civil spécial pour la tricherie dans le sport. Peut-être avait-il raison! Monsieur le ministre, vous nous parlez parfois de codification du sport. Où en est-on actuellement dans ce dossier? Quels problèmes rencontrez-vous? Vous n'avez pas encore déposé de projet à ce sujet. Y sera-t-il question des peines d'utilité sportive et de l'exemplarité par rapport à ceux qui ont fauté? Ils pourraient devenir des exemples, puisque le repentir existe, mais ils pourraient aussi parler de leur expérience. Est-il question de cela dans votre code?

La charte éthique « Vivons sport! » est annoncée. Cette charte s'adresse-t-elle à tous ou uniquement aux clubs, aux dirigeants, aux associations ou aux communes?

Pouvez-vous en dire plus sur le label Fair-Play et sur le capitaine Fair-Play?

Dans l'affaire Zheyun Ye, entre 2003 et 2005, on a constaté que neuf matches étaient truqués; trente et une personnes ont été inculpées et n'ont toujours pas été jugées aujourd'hui. Voilà un exemple des miracles de la justice! On peut rester inculpé toute sa vie et même mourir avant d'avoir été condamné!

L'enquête d'Europol a révélé que 380 matches avaient été truqués dans toute l'Europe, mais que dix-neuf matches l'avaient été rien qu'en Belgique. Certaines langues se délient. Le président de l'Union de Namur nous apprend qu'il a *in tempore non suspecto* averti la fédération qui, après l'avoir auditionné quelques instants, a classé l'affaire sans suite. Nous apprenons aujourd'hui que la fédération aurait dû agir tout autrement.

Comment réagissez-vous? De quelles informations disposez-vous? Connaissez-vous les clubs concernés?

Lors d'une discussion que nous avons eue, vous m'aviez dit qu'il fallait se méfier des déclarations d'Abbas Bayat, l'ancien président du Sporting de Charleroi. Quand on recoupe les nouvelles, on se rend compte que les deux présidents détenaient d'importantes informations.

Ne serait-il pas temps que le ministre des

sports se constitue partie civile? Étant donné que le sport, qui est lésé par de tels agissements, relève des compétences du ministre, ne devrait-il pas montrer l'exemple?

Quant aux centres de fitness, le rapport de 2012 du centre flamand de la lutte contre le dopage montre que le dopage se pratique dans vingt-neuf pour cent des centres de fitness examinés et que, dans nonante pour cent des cas, les personnes utilisent des anabolisants. Quels sont les données dans notre Fédération?

En février 2011, vous disiez que le décret sur la lutte contre le dopage serait voté en 2012; en 2012, vous disiez que les premiers labels seraient attribués en 2013. À l'heure actuelle, le décret n'a toujours pas été voté et les labels n'ont pas encore été attribués! Qui vous met des bâtons dans les roues? Où en est le décret?

Je soutiens le principe de la subsidiarité conditionnelle, nouveauté proposée par le député provincial Yves Lardinois, que je félicite au passage. Le principe permet d'octroyer à une compétition cycliste un subside soumis au respect du contrôle antidopage. En cas de dopage, le subside est réclamé aux organisateurs de la course. C'est courageux de sa part de faire une telle proposition! Le dopage ne doit pas être banalisé. Soutenez-vous ce député ou estimez-vous, au contraire, que sa proposition ne peut être suivie sous prétexte que dans toute course, des coureurs se dopent? J'ai même entendu de la part du directeur de la jeune équipe Color Code-Biowanze que ce serait la fin du monde si le dopage était interdit! Je dis non! Le ministre doit soutenir la proposition du député wallon. Nous sommes d'accord qu'à l'absolu nul n'est tenu, mais on ne peut accepter la banalisation du dopage!

M. le président. – La parole est à Mme Veronica Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Monsieur le ministre, la fin de l'année dernière a été marquée par de graves actes de violence dans le monde du sport. Nous en avons discuté en commission, nous avons organisé des auditions dans le cadre du « Plan football » et vous nous avez présenté la Charte éthique du sport. Il est évident que les principes éthiques valent pour toutes les disciplines sportives.

Cependant, vu la popularité et les enjeux du football, il conviendrait d'accorder une priorité de moyens à ce sport.

Un spécialiste a récemment affirmé que pour un cas de violence dans le monde du sport, on en compte cent dans celui du football. En outre,

les enjeux financiers liés à cette pratique sont énormes. La presse ne cesse de faire état de la « violence financière » qui sous-tend ce sport et qui engendre de graves violences physiques. Ainsi, on ne compte plus les cas de matches interrompus et d'arbitres menacés par des parents parfois armés de barres de fer. Dans notre pays, un arbitre est tombé dans le coma à la suite d'une agression, tandis qu'au-delà de nos frontières un arbitre est décédé.

Nous devons absolument agir contre cette violence inacceptable. C'est pour cela que mon groupe vous soutiendra, monsieur le ministre. Si nous devons établir des priorités d'action en fonction des moyens disponibles, il nous semble qu'il faut privilégier le football car il peut servir d'exemple, tant les enjeux de société sont énormes.

Dans le domaine du football, deux éléments interviennent : l'éthique sportive et l'éthique financière. M. Tachenion a parlé d'enfants de treize ans qui sont liés par des contrats et doivent déjà faire face à des pressions financières importantes. Je partage entièrement le constat de Stéphane Pauwels lorsqu'il dit que la violence financière, particulièrement exacerbée dans le milieu du football, a un lien direct avec la multiplication des comportements agressifs.

On ne reviendra pas sur les enquêtes portant sur les matches truqués et le blanchiment d'argent. Lors des auditions relatives au football, j'ai indiqué que j'étais sidérée qu'on aborde le « Plan football » et pas le volet éthique. J'ai même parlé de pressions financières sur les clubs de provinciale qui sont catapultés en promotion et tombent alors sous la coupe de prétendus investisseurs. Quels seront les points soulevés à ce sujet dans la charte éthique et lors des discussions ?

Dans les divisions supérieures se pose le problème de l'absence de sanction. Des joueurs ne peuvent pas être suspendus pendant trois matches, parce que cela coûte de l'argent ! La sanction est dès lors revue à la baisse. Puisque ces stars et ces idoles des divisions nationales sont des exemples, que proposez-vous à ce sujet, notamment dans la charte éthique ?

Outre la violence financière, règne aussi la violence physique vis-à-vis de laquelle il convient d'assurer tant une prévention que des sanctions. À propos de la prévention, je parlerai du rugby, un sport dans lequel sont enseignées des valeurs comme, notamment, apprendre à perdre et à gagner ensemble. Comme l'a indiqué Jérôme Nzolo, cette formation a de l'importance. Tous les psychologues du sport soulignent que les campagnes d'information, aussi légères qu'elles puissent pa-

raître face aux violences, ont toute leur utilité.

Il ne sera malheureusement pas possible d'éradiquer tous les cas. Des sanctions devront dès lors être prises. Il reste à décider de quelle manière. Le monde du football nous dit qu'il faut une réparation avec une valeur pédagogique. Je citerai l'exemple d'un jeune joueur qui, s'étant montré très violent envers un arbitre, a dû arbitrer un match de Diablotins. Cela lui a permis d'évoluer. Que fait-on pour promouvoir ces valeurs dans tous les sports ?

Au risque de vous fâcher, j'aborderai les rapports des investissements en infrastructures. Au cours des auditions, vous annonciez que vous aviez investi 18,7 millions d'euros pour 42 terrains de football synthétiques. Mais ces travaux ont été effectués en Wallonie ! Nous pouvons donc imaginer qu'au minimum 18,7 millions d'euros ont été consacrés aux terrains synthétiques de football.

Mais le football, ce ne sont pas seulement des terrains ou des infrastructures ! C'est surtout une affaire de jeunes. Je me suis suffisamment appesantie sur l'ampleur de cet enjeu de société. Faisons la comparaison entre ces millions d'euros investis pour les terrains synthétiques et les pauvres 372 000 euros alloués aux divisions provinciales ! Certes, nous leur avons réservé une enveloppe d'un demi-million qui n'a pas été entièrement utilisée. Mais ces montants restent insignifiants.

Lors de l'audition, M. Delferrière déclarait que j'avais raison – et c'est même acté dans le rapport ! Il souligne également la disproportion entre le million quatre cent mille euros du plan Foot alloués aux divisions nationales et les 500 000 euros attribués aux divisions provinciales ! Les divisions nationales ne comptent que 42 clubs alors que les divisions provinciales en comprennent 690 !

(Réaction hors micro du ministre Antoine) Si ces chiffres sont inexacts, je serais très heureuse d'obtenir vos précisions.

J'insisterai aussi sur le rôle des parents : un volet de la charte éthique leur sera-t-il consacré ? Qui la signera ? Il faut faire un travail sur la pédagogie et sur les valeurs aussi auprès des parents. Tous les spécialistes en conviennent !

Enfin, vous avez annoncé que vous consacriez une enveloppe de 25 000 euros à un fonds des arbitres. Comment sera-t-il organisé pour les soutenir ? Je vous rappelle que le plan Foot s'engageait déjà à les aider. À quoi les moyens supplémentaires serviront-ils ? Seront-ils effectivement utilisés ?

(M. Jean-Charles Luperto, président, prend la présidence de la séance.)

M. le président. – La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, notre groupe est très attaché à l'éthique dans le sport et nous vous interrogeons très souvent à ce propos. Je ne reviendrai pas sur l'enquête d'Europol sur les matchs truqués ou sur les soupçons de corruption à charge de la Fifa lors de l'examen de la candidature du Qatar. Ces faits viennent noircir la noblesse du sport !

Un rapport de l'ONG *Human Rights Watch* fustige les conditions de travail inhumaines à Sochi, lieu des Jeux olympiques d'hiver en 2014. Pourtant, le Comité olympique international s'était engagé au respect du droit du travail sur ses sites. Selon cette ONG, c'est une preuve de son incapacité ou de son refus de prendre les mesures nécessaires pour garantir les droits fondamentaux des travailleurs migrants.

Les grands événements sportifs sont pourtant des occasions en or pour défendre les valeurs de respect qui nous sont chères. Le fait de prôner ces valeurs sur le terrain et de ne pas les respecter en dehors est paradoxal. Nous sommes ici bien au-delà des compétences strictes de la FWB, cependant, nos sportifs participent à ces événements internationaux, et les spectateurs et supporters sont nombreux. Ainsi, y prendre part pourrait être considéré comme une approbation de ce qui se passe en marge.

Monsieur le ministre, que pouvons nous faire dans les limites de nos compétences ? Des mesures particulières sont-elles prises lorsque nos sportifs participent à des événements internationaux ? Leur participation pourrait-elle être considérée comme une acceptation tacite des atteintes aux droits de l'homme qui entachent ces manifestations sportives ? Comment nous distancier de ces aspects peu glorieux ? Le Conseil européen des ministres des Sports a-t-il déjà analysé cette question ?

Je voudrais à présent émettre quelques considérations d'ordre général et davantage centrées sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout d'abord, je me réjouis de l'engagement du gouvernement – et du ministre des Sports en particulier – en faveur de l'éthique sportive et pour la lutte contre le dopage. Il s'inscrit pleinement dans l'accord de majorité conclu en début de législature dont le point 7 porte sur la promotion des comportements éthiques, sur la santé dans le sport et sur la lutte contre le dopage.

Je ne puis que vous encourager à persévérer car ce combat doit être permanent. Nous avons parfois l'impression que nous n'en faisons jamais

assez. Certains sportifs, très inventifs, sont plus rapides que les gendarmes. Quand il s'agit de tricher, la créativité règne en maître. Certains joueurs de football, par exemple, en sont venus à inciter les arbitres à leur attribuer un carton jaune débouchant sur une suspension pour une rencontre mineure dans le but d'être à nouveau disponibles pour les *playoffs*. Les propos tenus lundi par Jelle Van Damme sont édifiants à cet égard. Ce n'est pas ce sport-là que nous soutenons et souhaitons promouvoir.

Outre l'action gouvernementale, il y a aussi – et heureusement – l'enthousiasme de plusieurs mouvements et associations, comme le Panathlon Wallonie-Bruxelles, qui prônent le fair-play dans le sport, en priorité auprès des jeunes, sans négliger pour autant les adultes. Le Panathlon se distingue par ses actions dans les écoles primaires, secondaires, voire supérieures, de Wallonie et de Bruxelles, son engagement auprès de plusieurs dizaines de communes, désormais membres et donc devenues elles aussi des promoteurs de l'éthique sportive, par ses expositions photographiques, par ses prix du fair-play et bien d'autres initiatives encore.

Le Panathlon mérite d'être soutenu. Il l'est d'ailleurs par quelques institutions dont l'Union belge de football et le Centre pour l'égalité des chances qui vient de créer une cellule « sports » pour agir sur ce terrain. Le slogan du Panathlon Wallonie-Bruxelles « Le respect c'est déjà une victoire. » devrait nous inspirer.

J'aimerais finir par une suggestion que j'ai déjà eu l'occasion de faire en commission et à la Cocof, sur le sport « roi », le football, gangrené par la « championnate » aiguë qui touche toutes les catégories de joueurs, y compris les plus jeunes, malgré quelques initiatives comme l'organisation de championnats sans points.

Afin d'endiguer les comportements déplacés, je propose d'intégrer dans les classements sportifs classiques une sorte de pondération liée à un classement « fair play ». Ce genre de classement existe mais il est surtout symbolique et n'a pas d'influence sur la bonne marche d'une équipe. Même s'il revient aux fédérations de prendre ce genre d'initiatives, vous pourriez très bien les promouvoir puisque vous avez de nombreux contacts avec l'aile francophone de la fédération de football.

Il est temps de considérer que le football, comme d'autres sports d'ailleurs, doit intégrer le respect même si la finalité reste de gagner.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'aime-

rais tout d'abord remercier celles et ceux qui ont organisé le débat et y ont pris part avec raison, perspicacité et surtout passion !

L'éthique et le fair-play font partie des fondements de la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces valeurs sont des objectifs majeurs de la déclaration de politique communautaire. Ceci dit, le décret de 2006 dans son article 15 prévoyait déjà que chaque fédération devait disposer dans son règlement d'un code éthique et dans son article 5, que les fédérations devaient promouvoir l'éthique auprès des clubs concernés.

Avec d'autres, monsieur Crucke, vous avez rappelé une série de faits particulièrement accablants qui nuisent à notre sport, le dénaturent, le mercantilisent et portent atteinte aux droits de l'homme. On a notamment parlé du comportement des arbitres en basket qui se sont plaints d'agression.

Je me souviens de la grève des arbitres, inédite dans notre pays, qui a eu lieu en Flandre occidentale les 13 et 14 octobre dernier, du terrible et tragique incident du 25 novembre au cours duquel Yves Ledent a été frappé ou encore du décès tragique de l'arbitre hollandais.

On pourrait encore évoquer la chronique sans cesse renouvelée du dopage au Tour de France où les résultats sont tellement biaisés qu'il a fallu, à un moment donné, remettre le maillot jaune au onzième coureur. Je pense également au Qatar-gate, dont nous ignorons encore tous les tenants et aboutissants. Nous avons évoqué le CIO tout à l'heure, avec Madame Cremasco. Comment réagir, lorsque à Londres, le CIO a refusé l'utilisation du logo avec les anneaux olympiques aux Jeux paralympiques ?

Le chantier est considérable. N'y voyez pas de résignation de ma part, ni de fatalisme. Nous devons nous y attaquer. Cependant, comme l'a si bien rappelé M. Migisha, je souligne les limites de nos compétences. Qui sommes-nous ? Une fédération, la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est compétente pour la politique sportive, mais ne l'est pas entièrement pour les infrastructures. Elle doit faire face à des difficultés d'application dans la Région bruxelloise, qui pose un problème extraordinairement complexe. J'y reviendrai lorsque j'évoquerai le projet de labellisation des salles de fitness.

Je comprends votre impatience et vos encouragements. Le sport est traversé à la fois par des intérêts mercantiles, de santé publique, de justice, de police, dans un contexte où les fédérations internationales sont omnipotentes. Et si les fédéra-

tions nationales en sont actionnaires, elles en sont aussi, le plus souvent, vassales.

Je vous rappelle donc l'extraordinaire difficulté du contexte actuel et le peu d'outils réglementaires dont nous disposons même si, comme vous allez voir, nous avons développé, avec détermination, une véritable stratégie. Même vous, monsieur Crucke, qui vous montrez facilement critique, avez bien voulu reconnaître nos efforts.

Dans ce contexte, nous avons défini une charte éthique. Monsieur Dialo m'a demandé qui nous avons consulté. La charte ne résulte pas du seul travail d'un ministre ou de parlementaires et de leurs conseillers. Elle est le fruit d'un vaste travail de concertation de plusieurs mois auprès de l'ensemble des fédérations, du COIB ainsi que du Centre pour l'égalité des chances.

Le travail a donc été élaboré à partir de consultations des acteurs de base et nous l'avons codifié en charte, avec l'objectif très clair, d'arriver à élaborer un texte de décret. Monsieur Dialo, n'y voyez, de ma part, aucune volonté de biaiser le travail parlementaire. J'ai simplement souhaité m'adjoindre les compétences d'un cabinet d'avocats spécialisés, en prévoyant que l'application de la charte posera un problème, notamment à Bruxelles, où nous sommes confrontés au difficile problème de rattachement et de choix. Le territoire nous échappe et nous nous adressons à des personnes, inutile de vous le rappeler.

Il s'agit donc d'un travail délicat et il faudra veiller à éviter toute hémorragie linguistique due aux contraintes. Je vous confirme que l'avant-projet de décret sera déposé sur la table du gouvernement et reprendra les nouvelles valeurs de la charte, les différents possibilités d'aides, les publics-cibles, les acteurs concernés – joueurs, administrateurs, entraîneurs – ou encore les parents ou passionnés de sports. Fruit d'une démarche collective, la charte sera assortie de sanctions et promue par une commission éthique interdisciplinaire.

Nous agissons. Mme Cremasco a cité Jérôme Enzo qui est un des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On l'oublie souvent, c'est notre employé, c'est aussi un modèle, l'ambassadeur de la cause de l'arbitrage. Je l'en remercie. Nous voulons favoriser le recrutement d'arbitres, il en manque ; promouvoir leur présence sur le terrain et veiller au respect qui leur est dû en sanctionnant celles et ceux qui leur portent atteinte ; prévoir des moyens pour remplacer les assurances qui ne couvrent pas les atteintes physiques et morales ou le droit au travail.

Pour l'arbitrage, toutes les disciplines sont visées dans le plan « formation des jeunes » : football, rugby, handball, base-ball, basket et volley. Nous y associons grâce à M. Diallo, le plan « boxe » qui va être finalisé, les arts martiaux et le hockey. Ces sports bénéficieront d'argent pour la formation des jeunes. La maîtrise et le respect des règlements seront clairement intégrés dans ce plan. Nous obligerons tous ces clubs à organiser une journée de découverte et de promotion de l'arbitrage afin de dénicher de jeunes talents. Les arbitres font défaut dans toutes les disciplines. La situation est encore plus grave en Flandre. Nous avons besoin d'arbitres respectés. Cela passe par une bonne connaissance des règles chez les joueurs et les entraîneurs. Il ne serait pas vain qu'à l'avenir tous les entraîneurs soient obligés de passer le brevet d'arbitre. Ils seraient alors les premiers artisans de la transmission des règles dans leurs équipes.

Ne sous-estimons pas l'effort réalisé ; il touche 583 clubs, 3 778 équipes, 2 907 entraîneurs et 50 000 jeunes. Il y a également des actions ponctuelles : les opérations régionales pour détecter de nouveaux arbitres pour le basket, avec un budget de 200 000 euros ; les commissions provinciales d'arbitrage agissent dans chaque sous-région ; l'extraordinaire opération du Domaine de Beauplateau qui forme des jeunes en rupture avec la société aux règlements sportifs et les transforme en arbitres. Ce Domaine est devenu aujourd'hui le centre de référence de l'arbitrage, notamment sous l'impulsion de Jérôme Enzo. Nous avons lancé pour la première fois des stages d'arbitrage avec l'Adeps, les programmes « Été jeune » et « Mon club, mon école ». De plus, nous avons lancé un appel à projets doté de près de 250 000 euros, auquel quatorze fédérations ont répondu. La seule action du comité d'arbitrage du Hainaut a permis le recrutement de vingt-cinq nouveaux arbitres depuis septembre.

Les opérateurs sont les acteurs de l'éthique, comme M. Migisha l'a souligné. Vous avez cité le Panathlon qui est la meilleure référence. Nous remettrons vendredi au Château de La Hulpe les Mérites sportifs ; ce sera l'heure des reconnaissances et des consécration. Le Panathlon recevra notamment 40 000 euros pour poursuivre son action. La Maison des associations de Amay réalise un travail remarquable. Ses membres filment les parents durant les compétitions et certains sont atterrés de voir leur comportement pendant le match et d'entendre leurs propos en différé. Nous avons augmenté les moyens des opérateurs, ils travaillent aujourd'hui à la demande des fédérations.

Les parents sont parfois les premiers fauteurs de troubles et leur comportement incite les jeunes

à être irrespectueux.

Le décret contre le dopage du 20 octobre 2011 est une référence. Il a été traduit par les communautés flamande et germanophone. Pour la première fois, soulignons-le, nous avons un texte commun aux trois communautés qui a reçu l'aval de l'AMA, même si cette dernière prépare de nouveaux dispositifs. Si nécessaire, nous modifierons notre décret. Nous affichons clairement notre volonté de tenir compte du danger d'exposition au dopage, avec une capacité d'arbitrage commune à plusieurs fédérations et la possibilité de recourir au COIB. Je rappelle également la campagne « Ma victoire sans dopage » menée avec Philippe Gilbert.

Faut-il, comme le député provincial le suggère, retirer les subventions accordées aux courses cyclistes en cas de dopage ? Je ne le pense pas. L'organisateur n'est pas juridiquement responsable des équipes. Je rappelle que le contrôle et la sanction du dopage relèvent de notre compétence. L'organisateur d'une course ne peut même pas contrôler la présence des coachs dont nous savons qu'ils usent ou ont usé de produits dopants durant leur carrière. Vous connaissez comme moi le cas de ce coureur danois que l'ont peut croiser dans tous les hôtels, quoiqu'il ait été chassé du Tour de France ! Je ne souhaite pas pénaliser les organisateurs qui permettent à un grand nombre de jeunes coureurs de faire leurs preuves sous prétexte que l'un d'eux a fauté. Punissons plutôt fermement celui qui doit l'être ! Agréons les directeurs sportifs ! Certaines équipes ont connu des cas répétés de dopage et le directeur sportif est toujours là ! Cela ne relève malheureusement pas de notre compétence, vous le savez.

Le décret « Fitness » vous a été présenté avec un peu de retard parce que le Conseil d'État nous a fait une série de remarques sur son application à Bruxelles. Il a fallu consulter des avocats et soumettre à nouveau le texte au Conseil d'État. J'étais comme vous impatient mais la sécurité juridique passe avant tout. Dans les salles de fitness, le meilleur côtoie le pire, sinon le rire ! On y distribue des produits pour être plus beau et plus vaillant, en haltérophilie ou en musculation par exemple. Dans ces endroits circulent malheureusement des produits interdits. Nous voulons remettre de l'ordre dans ces salles. Le gouvernement flamand nous a même demandé notre texte ! Nous allons labelliser les centres là où il n'y avait aucune réglementation. Ce label garantira la formation du personnel et l'absence de produits prohibés. En cas de non-respect du règlement, il y aura une sanction comme le retrait de l'agrément et des subventions. Je signale au passage que la pré-

sence d'un défibrillateur sera dorénavant obligatoire dans les salles. De plus, un comité d'éthique sera mis en place.

Vous êtes plusieurs à m'avoir interrogé à propos du fair-play. Qu'est-ce qu'un capitaine fair-play ? C'est un capitaine qui donne l'exemple à son équipe et est conscient de sa responsabilité. Un brassard « capitaine fair-play » commun à toute la Fédération Wallonie-Bruxelles sera distribué.

C'est le prix du fair-play. Pour récompenser les classements, non pas les résultats sportifs mais le comportement sur le terrain, nous avons prévu des subventions. Ainsi, vingt et un clubs seront primés dans sept fédérations et recevront 2 500 euros pour l'exemplarité de leur comportement.

Par ailleurs, un colloque international sur l'arbitrage, le respect et la tolérance sera organisé prochainement. Ensuite, nous prévoyons un fonds de solidarité arbitrage, non exclusivement réservé au football, qui interviendra uniquement en l'absence d'autres formes d'indemnisation des arbitres ayant été victimes de joueurs ou de supporters.

Enfin, si le sport est laissé aux seuls sportifs, nous ne viendrons jamais à bout des difficultés. Il est trop sérieux pour que la politique ne s'en occupe pas ; il est trop important à l'échelle européenne pour que le traité de Lisbonne n'en tienne pas compte. Les règles qui régissent le sport, les sanctions et les contrôles doivent impérativement dépendre de l'autorité publique ! Elle est la seule à garantir la non-discrimination, le non-arbitraire et le respect des droits et des devoirs de chacun. C'est à ce prix que le sport pourra s'émanciper de son corporatisme. Cela ne relève pas que du travail de la fédération nationale et de la ligue professionnelle ! Il revient aux pouvoirs publics, à l'Union européenne, de chasser du monde sportif les troubles qui ne respectent pas l'éthique sportive.

Je terminerai par une note positive. On dénombre aujourd'hui trente-six pour cent d'affiliés supplémentaires par rapport à 2009 et ceux-là s'indignent tout comme nous devant de tels comportements. Croyez bien que le gouvernement s'engagera, dans les limites de ses moyens, dans une lutte opiniâtre pour chasser celles et ceux qui ont déshonoré ou qui déshonorent le sport !

M. le président. – La parole est à M. Tachenion.

M. Pierre Tachenion (PS). – Le chantier est effectivement considérable et l'intensité des débats en témoigne.

Même si ses compétences sont limitées, le Petit Poucet qu'est la Fédération Wallonie-Bruxelles

doit enfler ses bottes de sept lieues. La maîtrise des règlements et l'ensemble des mesures énumérées par le ministre vont dans le bon sens.

Sachant que M. Diallo travaille assidûment sur une proposition de décret qui sera doublée d'un projet, nous reviendrons très prochainement sur la problématique de l'éthique sportive.

M. Bea Diallo (PS). – Je salue aujourd'hui la prise de conscience du ministre et sa volonté de passer de la charte éthique à un décret. J'ai dû me battre pour vous convaincre de cette nécessité, monsieur le ministre. Je vous rappelle qu'en tant que parlementaire, j'ai pris l'initiative de déposer une proposition de décret et je ne pense pas devoir m'effacer devant votre projet de décret. Je pense honnêtement, monsieur le ministre, que nous devons discuter et nous consulter. Je suis déterminé à aller jusqu'au bout avec la majorité et le soutien de l'opposition. Je suis heureux de l'initiative que vous avez prise, mais j'estime que la mienne ne doit pas pour autant être réduite à néant. Les parlementaires doivent s'occuper du sport, et j'irai jusqu'au bout !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – M. Diallo sait qu'il a l'appui de l'opposition dans ce dossier. Nous irons aussi jusqu'au bout. Monsieur le ministre, je partage largement votre propos et suis satisfait d'entendre rappeler la primauté du droit. Il faudrait revenir plus souvent sur ce principe !

Je regrette l'absence de constitution de partie civile dans les dossiers de matches truqués, où le sport est systématiquement sacrifié. Le fait qu'un ministre se porte partie civile dans un dossier comme ceux-là serait symbolique !

Je suis en désaccord sur la subsidiarité conditionnelle. J'estime que la démarche du député provincial Yves Lardinois doit être soutenue.

Enfin, je regrette que les bénévoles aient été totalement oubliés. Si l'éthique existe dans le sport, c'est bien grâce à tous ceux qui se dévouent du matin au soir pour que d'autres puissent être sur le terrain ou devant leur écran. Pierre Reverdy disait que « l'éthique, c'est l'esthétique du dedans ». Si on doit la trouver chez certains, c'est bien chez les bénévoles.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Je salue également l'éthique défendue avec force et sportivité par le ministre et par M. Diallo, ainsi que l'idée de discuter du décret. J'insiste sur la nécessité d'un changement sur le terrain et j'aimerais savoir de quels moyens nous disposerons pour cela.

Je vous remercie de ne pas avoir, *in fine*, contredit mes chiffres.

Je vous prie de m'excuser de mettre en parallèle des investissements en infrastructures et des investissements en personnel, mais j'estime que ces derniers sont très faibles en comparaison des premiers. On pourrait revoir cette disproportion et étudier les moyens que l'on affectera concrètement pour faire en sorte que l'éthique se vive sur et au bord du terrain.

M. le président. – La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH). – Je partage entièrement votre conclusion, monsieur le ministre, quant à l'importance que les pouvoirs publics accordent aux mesures prises en faveur du sport et aux réactions parfois fermes de ceux-ci face à certains événements.

Je rappelle qu'une des grandes révolutions de ces vingt dernières années dans le sport fut une décision européenne ayant mené à la fin de « l'esclavage » dans le football, où les joueurs étaient pieds et poings liés à leur club jusqu'à la fin de leur carrière. C'est ainsi que « l'arrêt Bosman » a représenté une révolution, qui a malheureusement entraîné d'autres dérives.

Nous avons ainsi pu constater que, quand elle le souhaite vraiment, l'Union européenne peut agir en faveur du sport.

M. le président. – La discussion est close.

17 Éloges funèbres

M. le président (*prononce les paroles suivantes devant l'assemblée debout*). – Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Jacques Hoyaux, ancien sénateur, qui fut membre de notre assemblée de 1974 à 1985. Il fut également membre titulaire de la commission des Relations internationales.

Bien que né à Uccle le 16 juin 1930, Jacques Hoyaux fut, dès l'athénée et ensuite par ses études de droit, passionné par la cause wallonne.

Parallèlement à sa carrière professionnelle principalement dédiée à l'aménagement du territoire, il poursuivit et multiplia son militantisme wallon dans divers cénacles politiques, syndicaux et associatifs.

Fédéraliste avant l'heure, Jacques Hoyaux fut l'un des artisans de la création de la Région wallonne, notamment en tant que secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, de 1977 à 1979. Il fut ensuite, de 1979 à 1980, ministre de l'Enseignement et, à ce titre, membre du premier exécutif de la Communauté française.

Militant wallon actif jusqu'à son dernier souffle, il laisse le souvenir d'une personnalité attachante, dont l'engagement politique fut surtout généreux. Il était engagé au nom d'un idéal de justice et de solidarité.

Nous avons également appris très récemment le décès de M. Pierre Mainil, sénateur honoraire et ancien vice-président du Sénat, ancien ministre et secrétaire d'État, qui fut membre de notre assemblée de 1977 à 1991.

Je vous invite à observer une minute de silence à leur mémoire.

(Le parlement observe une minute de silence.)

18 Projet de décret portant diverses dispositions statutaires en matière d'enseignement organisé par la Communauté française

18.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

77 membres ont pris part au vote.

77 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Mme Cassart-Mailleux Caroline, MM. Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, Defossé Jean-Claude, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Destexhe Alain, Diallo Bea, Disabato Manu, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdenens Claude, Elsen Marc, Fourny Dimitri, Gadenne Alfred, Mmes Gahouchi Latifa, Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Hazée Stéphane, Mme Houdart Catherine, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Mme Kapompolé Joëlle, M. Kubla Serge, Mme Linard Bénédicte, MM. Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Migisha Pierre, Miller Richard,